

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

OIC/35-CFM/2008/ST/RES-FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE, LA SANTE
ET L'ENVIRONNEMENT**

**ADOPTÉES A LA
35^{EME} SESSION DU
CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**
(Session de la prospérité et du développement)

**KAMPALA, REPUBLIQUE D'UGANDA
14-16 JOURNÉE AL-THANIA 1429 H
(18-20 JUIN 2008)**

INDEX

NO.	SUJET	PAGE
1.	I) La Vision sur la Science et la Technologie et le Programme d'Action décennal de l'OCI	3-14
	1. Résolution n° 1/35-S&T sur les projets de récolte précoce et les mégaprojets	4
	2. Résolution n° 2/35- S&T sur l'atlas de l'innovation dans le monde islamique	6
	3. Résolution n° 3/35-S&T sur les conclusions du Forum sur la Science, la Technologie et l'innovation en Afrique, Panel préparatoire sur le partage du savoir au sein de la Oummah	8
	4. Résolution n° 4/35-S&T sur les Centres d'excellence de l'OCI	11
2	II) Les Questions relatives à l'Enseignement supérieur	15-17
	6. Résolution n° 6/35-S&T sur le classement des universités des pays de l'OCI	16
3	III) Les Questions relatives à la Santé.	18-21
	7. Résolution n° 7/35- S&T sur la coopération mondiale pour la lutte contre les maladies et les épidémies	19
4	IV) Les Questions relatives à l'Environnement	22-29
	8. Résolution N° 8/35-S&T sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Bali des Conférences des Nations Unies sur le changement climatique	23
	9. Résolution n° 9/35- S&T sur la coopération internationale dans le domaine de l'environnement	27
10	V) Les Institutions de l'OCI	30-34
	Résolution N° 10/35- S&T sur Le rôle et les activités des institutions de l'OCI dans la promotion de la Science et de la Technologie dans les Etats membres de l'OCI :	31
	A)- La Banque islamique de Développement (BID).	32
	B)- L'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO).	32
	C)- Le Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation pour les Pays islamiques (SESRIC)	33
D)- L'Académie islamique des Sciences (AIS).	33	
11	VI) Les Universités de l'OCI	35-40
	Résolution N° 11/35- S&T sur le rôle et les activités des universités de l'OCI dans la promotion de l'Enseignement supérieur dans les Etats membres de l'OCI :	36
	A)- L'Université islamique de Technologie (UIT).	37
	B)- L'Université islamique du Niger (UIN).	38
	C)- L' L'Université islamique d'Ouganda (UIO).	39
D)- L'Université islamique internationale de Malaisie (UIIM).	40	
12	VII) Les activités du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTCH)	42
	Résolution N° 12/35-S&T sur les questions relatives au COMSTECH	

**LA VISION
SUR
LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE
ET LE PROGRAMME D'ACTION DECENNAL DE L'OCI**

RESOLUTION N° 1/35-S&T
SUR
LES PROJETS DE RECOLTE PRECOCE ET LES MEGAPROJETS

(Résolution renvoyée à Kampala)

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Jomada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant la 1^{ère} Conférence de l'OCI sur la S&T, sur le thème « la S&T au service du développement industriel des pays islamiques - relever les défis de la mondialisation », qui s'est tenue du 7 au 10 octobre 2003 à Kuala Lumpur ; et **rappelant** également l'adoption par le 10^{ème} sommet islamique de Putrajaya, d'une Déclaration et de résolutions qui se réfèrent à la vision 1441, une vision pour le monde islamique en vue de maîtriser les défis de la nouvelle économie mondialisée ;

Rappelant le Programme d'Action décennal de l'OCI pour faire face aux défis confrontant la Oummah islamique au XXIème siècle, adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue en décembre 2005 à La Mecque,

Rappelant la résolution No. : 1/11-S&T(IS) sur les projets de récolte précoce et les mégaprojets adoptée par la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 13 et 14 mars 2008 à Dakar, République du Sénégal,

Rappelant l'article 7 de l'Accord Général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, adopté par la 8^{ème} session de la CIMAE (document ICFM/8-77/ICECS-9/Final) qui invite les Etats membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour asseoir la science et la technologie avancées sur des fondements islamiques ;

Rappelant l'article 8 de ce même Accord Général demandant aux Etats membres d'œuvrer à développer et à diversifier leurs échanges commerciaux à travers la libéralisation du commerce et la réduction ou l'élimination des barrières douanières et autres ;

Considérant que la BID a consacré 10% de son programme de travail annuel aux projets S&T ;

Considérant également le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur les projets et les résolutions accomplis dans le cadre du renforcement des activités liées à la S&T dans le monde musulman ;

1. **SALUE** le progrès fait par les fournisseurs techniques de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, Malaisie et de la Turquie avec l'assistance de CICI, de la BID et du Secrétariat général de l'OCI pour la conduite des études de faisabilité pour la préparation du plan de travail de Mégaprojets pour la production des voitures et des avions.

2. **SALUE** l'initiative prise par les fournisseurs techniques des projets de récoltes précoces (Early Harvest Project) sur la radio pharmacie pour proposer une normalisation des certificats et des procédures d'exploitation pour faciliter les échanges dans le domaine de la radio-pharmacie/radio-isotopes entre les Etats membres.
3. **SALUE EGALEMENT** l'inscription des compagnies holding à des Mégaprojets sur la production de voitures et d'avions et les projets de récolte précoce en matière de radio pharmacie.
4. **INVITE** les Etats membres et l'ensemble des institutions pertinentes de l'OCI à accorder leur appui sans réserve à la mise en œuvre de mégaprojets et de projets de récolte précoce.
5. **DEMANDE** aux Etats membres de l'OCI de faciliter les échanges et la commercialisation et des produits issus des mégaprojets des projets de *récolte précoce* en adoptant une législation, une réglementation et des normes harmonisées en la matière.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour appliquer ces recommandations et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence islamique au sommet.

RESOLUTION N° 2/35-S&T
SUR
L'ATLAS DE L'INNOVATION DANS LE MONDE ISLAMIQUE

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Jomada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant la résolution n° 3/10-S&T(IS) sur le rôle de la S&T dans le développement socioéconomique des Etats membres de l'OCI et en particulier la vision 1441 – une vision pour le monde musulman- en vue de maîtriser la S&T face aux défis de la nouvelle économie mondialisée, adoptée par le 10^{ème} sommet islamique à Putrajaya, Malaisie, 16-18 octobre 2003.

Rappelant l'appel lancé dans le cadre du programme d'action décennal de l'OCI, adopté à la 3^{ème} session extraordinaire du sommet islamique à la Mecque, en vue d'encourager les programmes de recherche et de développement,

Réalisant que les documents sur l'évaluation, la planification et la prospective en matière de technologie sont cruciales et importantes en tant qu'outils de référence pour les contributions des S&T au développement social ;

Reconnaissant que certains Etats membres ont besoin d'une assistance accrue pour maîtriser les nouvelles méthodologies et les appliquer à leur approche stratégique et à la priorisation de leurs projets S&T ;

Rappelant la résolution 2/11-S&T (IS) sur l'atlas de l'innovation dans le monde islamique adoptée par la 11^{ème} session du sommet islamique, tenu le 13-14 mars 2008 à Dakar, République du Sénégal ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur les progrès et les réalisations accomplies dans le renforcement des activités scientifiques et technologiques dans le monde musulman,

1. **SALUE** l'initiative de recherche sur les corrélations entre la science, l'innovation, la foi, la culture et la politique ; en vue d'identifier de nouvelles opportunités de collaboration entre les scientifiques, les décideurs politiques et les entreprises du monde islamique et d'occident et de mettre en place de nouveaux réseaux propices au débat d'idées, et à l'échange autour des politique et des bonnes pratiques tant au sein du monde islamique qu'entre le monde islamique et l'occident.
2. **SE FELICITE** de la collaboration entre l'OCI, DEMOS et *Nature* sur la préparation d'un Atlas mondial de l'innovation dressant la carte des tendances et trajectoires en matière d'innovation scientifique et technologique à travers les 57 pays membres de l'OCI, et **demande** à la BID d'envisager la possibilité d'apporter un appui financier à ce projet.

3. **SE FELICITE** de l'engagement de la République islamique d'Iran de participer au projet et **exhorte** les autres États sélectionnés de désigner immédiatement leurs points focaux.
4. **APPRECIÉ** la considération positive du gouvernement turc d'accorder un support financier et d'accueillir l'atelier des points focaux nationaux.
5. **SALUE** l'engagement du Centre culturel britannique de fournir un support financier pour la réussite de ce projet.
6. **EXHORTE** les institutions concernées de l'OCI comme la BID, le COMSTECH, l'ISESCO et SESRIC de coopérer et de collaborer pour la préparation de cet atlas.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour mettre cette recommandation en œuvre et en faire rapport à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION No. 3/35-S&T
SUR
LES CONCLUSIONS DU FORUM
SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION
EN AFRIQUE PREPARATOIRE AU PANEL SUR LE PARTAGE
DES CONNAISSANCES DANS LA OUMMAH ISLAMIQUE

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Jomada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Reconnaissant la nécessité pour le monde islamique de renforcer sa coopération, son engagement et son interaction avec la communauté internationale en vue de faciliter et de promouvoir le développement des sciences et de technologies de pointe dans les Etats membres, en particulier dans la région d'Afrique,

Réaffirmant que c'est seulement par des efforts concertés, une bonne gouvernance, une unité et une solidarité renforcées, le développement économique et des progrès sur le plan social que nous parviendrons à atteindre les objectifs fixés par la vision de l'OCI pour 1441H pour la science et la technologie et le Programme d'action décennal de l'OCI,

Consciente des besoins spéciaux de plusieurs Etats membres dont ceux d'Afrique en matière d'assistance pour le développement, et les besoins prioritaires des pays de l'OCI les moins développés,

Reconnaissant le rôle essentiel des femmes dans le développement de nos sociétés et réitérant notre engagement pour la promotion de leur participation à la réalisation de la vision 1441 pour la science et la technologie et du Programme d'action décennal de l'OCI,

Exprimant notre satisfaction du travail du groupe mis sur pied pour l'application des recommandations de la vision 1441 pour la science et la technologie et **remerciant** la Malaisie de sa présidence du groupe de travail depuis sa création en 2005,

Saluant les initiatives prises par la République du Sénégal en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, le COMSTECH, l'ISESCO, la BID, pour abriter les manifestations scientifiques et techniques préparatoires au panel sur le **Partage des Connaissances dans la Oummah islamique**,

Reconnaissant que la science et la technologie sont devenues un catalyseur de la prospérité et de la croissance économique des sociétés,

Rappelant la résolution n° 6/11-S&T (IS) sur le résultat des travaux du forum de la science et de technologie et de l'innovation en Afrique préparatoire au Panel sur le partage du savoir dans la Oummah islamique adoptée par la 11^{ème} session du sommet islamique, tenu les 13-14 mars 2008 à Dakar, République du Sénégal ;

Réitérant notre engagement à nous consacrer davantage à l'exploitation des connaissances et à la maîtrise de la science et de la technologie en vue de relever les défis du nouveau millénaire et de la mondialisation,

Considérant le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur le progrès et le résultat réalisés pour le renforcement des activités de la science, de la technologie dans le monde musulman ;

1. **INVITE** les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à appliquer la résolution n° 6/11-S&T(IS) sur les résultats des travaux du forum sur la science et la technologie et l'innovation en Afrique préparatoire pour le panel sur le partage du savoir dans la Oummah islamique adoptée par la 11^{ème} session du sommet islamique, tenu les 13-14 mars 2008 à Dakar, République du Sénégal.
2. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à créer un marché commun technologique en vue d'apporter l'innovation technologique au consommateur par l'établissement d'expositions commerciales de technologie et par le renforcement de liens entre la recherche et développement, l'éducation et l'industrie dans les Etats membres de l'OCI.
3. **INVITE** les Etats membres à mettre en réseau leurs techno/parcs en vue de promouvoir le développement de leurs systèmes nationaux de promotion de l'innovation, de la notion de droits de propriété intellectuelle ainsi que l'incubation de la technologie;
4. **Se félicite** de l'initiative du gouvernement de l'Ouganda d'accueillir des événements spéciaux durant la 35^{ème} CMAE pour montrer les résultats de la recherche et la promotion de transfert technologique appropriée pour le développement économique.
5. **INVITE** République Arabe Syrienne d'organiser et d'accueillir une manifestation sur la science et la technologie durant la 36^{ème} CMAE.
6. **INVITE** les Etats membres à mettre en place des systèmes nationaux de promotion de l'innovation ou à les renforcer, le cas échéant, à l'appui du renforcement des capacités scientifiques et du partenariat entre les acteurs nationaux des secteurs public et privé, les législateurs, les médias et la société civile pour permettre l'application des connaissances scientifiques et des acquis en vue de la réalisation d'un développement économique viable ;
7. **INVITE** le Groupe de travail à continuer à gérer la mise en œuvre des recommandations de la Vision 1441 H pour la science et la technologie et se félicite du transfert de la présidence de ce groupe de travail au Sénégal.
8. **INVITE** les Etats membres à développer les compétences en matière de technologies avancées, notamment l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et de la nanotechnologie ;

9. **INVITE** les institutions de l'OCI chargées de la mise en œuvre des recommandations du Programme décennal de l'OCI, et à avoir un **Programme spécial pour le développement de l'Afrique**, à coopérer pleinement avec les institutions compétentes de l'Union Africaine chargées de la mise en œuvre du **Plan d'action scientifique et technologique consolidé** et les institutions des Nations Unies chargées de la mise en œuvre des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** en vue d'en maximiser les avantages ;
10. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour mettre cette recommandation en œuvre et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

RESOLUTION N° 4/35- S&T
SUR
LES CENTRES D'EXCELLENCE

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant la résolution no. 3/10-S&T(IS) sur le rôle de la science et de la technologie dans le développement socioéconomique des Etats membres de l'OCI, en particulier la Vision 1441 – une vision pour le monde musulman en vue de maîtriser de la S&T face aux défis de la nouvelle économie mondialisée – adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue du 16 au 18 octobre 2003 à Kuala Lumpur, Malaisie ;

Rappelant le Programme d'Action décennal de l'OCI pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque ;

Rappelant la décision prise par la réunion de coordination des institutions de l'OCI tenue le 5 mars 2006 à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action décennal pour identifier les 10 meilleurs centres d'excellence et les élever aux normes les plus élevées avec le soutien financier de la Banque islamique de Développement et qui pourront être utilisées par des scientifiques / ingénieurs de haut niveau de formation en vue de la promotion de la recherche avancée dans les domaines de pointe de la science et de la technologie ;

Reconnaissant les efforts consentis par plusieurs institutions de l'OCI comme le COMSTECH, la BID, l'ISESCO, le SESRIC, l'AIS et l'UIT pour développer une vision efficace de la science et de la technologie en vue du développement socioéconomique des Etats membres de l'OCI ;

Notant la création par le COMSTECH, de plusieurs réseaux interislamiques sur la biotechnologie (INOGEb), l'énergie renouvelable (INRES), l'océanographie (INOC), les sciences spatiales (ISNET), le développement des ressources en eau (INWRDAM), ces médecines tropicales (INTRoM), l'agriculture bio-saline (INBA) et la technologie de l'information (INIT);

Prenant note du cadre de mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI ;

Considérant le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur le progrès et les réalisations accomplis dans le domaine du renforcement des activités en matière de science et de technologie dans le monde musulman :

- 1- **INVITE** le Secrétariat général de l'OCI de former un Comité composé du Secrétariat général, du COMSTECH, de la BID et de l'ISESCO pour élaborer le mandat pour l'identification et la sélection des 10 centres d'excellence de l'OCI à présenter aux Etats membres pour adoption;

- 2- **RECOMMANDE** à tous les Etats membres de coopérer avec ledit comité pour identifier leurs Centres d'Excellence respectifs en matière de Recherche et Développement;
- 3- **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées en vue de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et de soumettre à ce propos un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION NO. 5/35-S&T
SUR
LE PRIX PRESTIGIEUX DE L'OCI
POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Jourmada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant la 1^{ère} Conférence de l'OCI sur la Science et Technologie sous le thème: "Science et Technologie pour le développement industriel des pays islamiques – face aux défis de la mondialisation" tenue du 7 au 10 octobre 2003 à Kuala Lumpur en Malaisie et la Déclaration et les résolutions de la Conférence appelées également "Vision 1441" – une vision permettant au monde islamique de se consacrer à la maîtrise de la science et de la technologie face aux défis de la nouvelle économie mondialisée, vision adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue du 16 au 18 octobre 2003 à Putrajaya, Malaisie.

Ayant pris note du Programme d'Action décennal de l'OCI face aux défis auxquels est confrontée la Oummah islamique au 21^{ème} siècle adoptée la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque.

Rappelant la décision prise par la réunion de coordination des institutions de l'OCI tenue le 5 mars 2006 à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, dans le cadre de l'application du plan d'action décennal pour la création de prix prestigieux et bien établi pour consacrer les éminents scientifiques musulmans ;

Prenant note de l'expérience des prix existants décernés par le COMSTECH pour promouvoir les scientifiques musulmans ; par la BID pour les grandes institutions de recherches ; par l'ISESCO aux universitaires musulmans spécialisés en sciences et technologie ; par la CICI pour les meilleures innovations technologiques ;

Prenant également note de la décision de 13^{ème} réunion de l'Assemblée général du COMSTECH tenue du 1^{er} au 3 avril 2008 à Islamabad, Pakistan, de confier au Secrétariat général l'étude de la création d'un prix prestigieux pour les réalisations scientifiques des scientifiques musulmans ;

Considérant le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur le progrès et le résultat réalisé pour le renforcement des activités de la science, de la technologie dans le monde musulman ;

1. **SE FELICITE** du recours aux éminents scientifiques des pays membres de l'OCI avec la collaboration du coordinateur général du COMSTECH pour réfléchir et conseiller sur la finalisation d'un projet de mandat d'un prix prestigieux de l'OCI et le critère de sélection.
2. **SE FELICITE EGALEMENT** de l'établissement d'un comité d'experts comprenant d'éminents scientifiques sélectionnés au sein du Secrétariat

général de l'OCI, la BID, l'ISESCO, CICI et du COMSTECH pour établir des critères, procédures et mécanismes pour l'établissement d'un prix prestigieux dans le domaine de la science et technologie à présenter aux Etats membres pour adoption.

3. **CONVIENT** que le prix prestigieux sera décerner tous les trois ans durant la conférence au sommet par le chef de l'Etat accueillant le sommet de l'OCI et le premier sera décerné durant la 12^{ème} Conférence islamique au sommet.
4. **EXHORTE les Etats membres de l'OCI** à créer un environnement favorable à l'émergence des éminents scientifiques dans leurs pays respectifs à travers l'organisation de différents concours sur les réalisations scientifiques et technologiques.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées en vue de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et de soumettre à ce propos un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

QUESTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RESOLUTION N° 6/35-S&T
SUR
LE CLASSEMENT DES UNIVERSITES DES PAYS DE L'OCI

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant la vision 1441 de l'OCI sur la S&T, ainsi que le plan d'action décennal de l'OCI,

Rappelant la décision prise pour la réunion de coordination des institutions de l'OCI, tenue à Djeddah le 5 mars 2006, dans le cadre de la mise en œuvre du programme décennal de l'OCI en vue de soutenir les universités sélectionnées dans le domaine de la science et de l'ingénierie afin de désigner au minimum 20 universités de la région OCI éligibles au rang des 500 plus grandes universités dans le monde ;

Rappelant l'adoption des critères, procédures et mécanismes pour le classement des universités à la 34^{ème} CIMAE, tenue à Islamabad, en juin 2007 ;

Appréciant l'offre généreuse faite par le gouvernement de la République islamique d'Iran d'abriter sur son sol le Bureau de coordination pour le classement des universités de l'OCI sous les auspices de l'Institut de recherche et de planification dans le domaine de l'enseignement supérieur (IRPHE),

Souscrivant à la notion que la qualité de l'enseignement supérieur est un processus multicouches qui doit embrasser toutes les fonctions et activités culturelles, dont les programmes d'enseignement académique, le corps enseignant, les étudiants, les édifices et installations, les équipements, les services à la communauté et le milieu universitaires ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur les progrès et les acquis réalisés dans la mise à niveau et la réforme des institutions et des programmes de l'enseignement à tous les niveaux dans le monde musulman,

1. **DEMANDE** à tous les Etats membres de donner la considération et sérieux qu'il faut à la demande du groupe principal en désignant une personne focale et en fournissant les données et informations nécessaires sur leurs universités respectives.
2. **EXPRIME** sa préoccupation sur le retard injustifiée de la publication du rapport annuel sur le classement des universités de l'OCI, du fait que les Etats membres ne remplissent pas les questionnaires en temps voulu.
3. **RECOMMANDE** au groupe principal de continuer à remplir ses tâches pour le classement des universités de l'OCI et **l'invite** à élaborer des plans d'action en collaboration et avec l'assistance financière et l'appui politique de chaque

Etat membre concerné pour les universités sélectionnées et éligibles au rang des 500 premières universités internationales.

4. **INVITE** tous les Etats membres à élaborer un plan d'action visant à améliorer effectivement et à réformer leurs institutions et leurs curricula à tous les niveaux, à veiller à la qualité de l'enseignement de façon à promouvoir la créativité, l'innovation, la recherche et le développement, et à prendre les mesures organisationnelles nécessaires dans le contexte de leur politique nationale, pour mettre en œuvre les plans d'action requis afin d'élever leurs universités au rang des 500 meilleures universités dans le monde.

5. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées en vue de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et de soumettre à ce propos un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

QUESTIONS DE LA SANTE

RESOLUTION N° 7/35-S&T
SUR
LA COOPERATION MONDIALE DANS LA LUTTE
CONTRE LES MALADIES ET LES EPIDEMIES

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Jomada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les conférences au sommet et autres conférences islamiques et en particulier la 11^{ème} session de la Conférence islamique au sommet et la 34^{ème} conférence islamique des ministres des Affaires étrangères ;

Rappelant les dispositions du programme d'action décennal de l'OCI qui demandent à la BID d'établir la coordination nécessaire avec le Secrétariat général de l'OCI en vue de prendre les contacts requis avec l'OMS et les autres institutions compétentes pour arrêter ensemble un programme de lutte contre les maladies et épidémies, à financer sur un fonds spécial qui sera créé à cette fin au sein de la BID ;

Rappelant les dispositions du programme d'action décennal qui appellent à l'adoption de mesures efficaces en vue d'éradiquer la poliomyélite et d'assurer la protection des enfants ;

Remerciant le gouvernement malaisien d'avoir abrité la 1^{ère} Conférence islamique des ministres de la Santé, tenue à Kuala Lumpur, du 12 au 15 juin 2007 ;

Ayant pris note de l'établissement de contacts entre l'OCI et le département américain de la santé et de services humanitaires et leur volonté commune d'officialiser leurs relations par la signature d'un mémorandum d'accord de nature à promouvoir le dialogue sur les problèmes de la santé ;

Remerciant le gouvernement de la République islamique d'Iran d'avoir contribué et promis de fournir une somme de 7 millions US \$ dans le cadre d'un accord avec la BID pour combattre le paludisme au Soudan et au Sénégal ;

Rappelant la vision 1440 de la BID (une vision pour la dignité humaine) sur la promotion de la santé comme le stipule son 3^{ème} objectif stratégique ;

Considérant la décision du Conseil des gouverneurs de la BID de créer un Fonds de solidarité islamique pour le développement ;

Profondément préoccupé par l'impact des trois maladies de la pauvreté et sur la vie et le bien être des populations dans le monde islamique et ailleurs ;

Reconnaissant que la pauvreté, l'analphabétisme et le sous développement sont les facteurs clés de la propagation de ces trois maladies mortelles ;

Conscient que ces trois maladies sont un frein majeur au développement et à une meilleure réalisation des buts du millénaire du développement dans les pays les moins développés de l'OCI ;

Prenant en compte la forte mobilisation internationale récente et la prise de conscience grandissante de l'impact de la malaria dans les régions endémiques les besoins de soutenir et de supporter cet effort mondial ;

Prenant également en compte le fait que la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue les 13 et 14 mars 2008 à Dakar, République du Sénégal, a encouragé l'OCI, la BID et l'OMS à signer un protocole d'accord en plus de leur actuel protocole bilatéral, , comme une base pour des réunions régulières pour discuter, coordonner, collaborer et formuler un programme de lutte contre les maladies pandémiques qui sévissent au sein la Oummah ;

Reconnaissant qu'on devrait accorder le plus haut niveau d'attention et de traiter le problème de l'inacceptable et très haut nombre de morts des mamans et des bébés dans le pays de l'OCI ;

Considérant le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur les progrès et les acquis réalisés dans la lutte contre les maladies et les épidémies dans le monde musulman ;

CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES DE LA SANTE

1. **SE FELICITE** de l'établissement d'un comité intérimaire de pilotage pour conduire l'application des décisions de la première réunion des ministres de la santé.
2. **INVITE** tous les Etats membres à appliquer les résolutions et la déclaration adoptées par la 1^{ère} conférence islamique des ministres de la santé, tenue à Kuala Lumpur, du 12 au 15 juillet 2007.
3. **APPRECIE** l'offre faite par la République islamique d'Iran d'accueillir la 2^{ème} Conférence islamique des ministres de la santé en février 2009 et demande à tous les Etats membres de participer à cette réunion.
4. **SALUE** l'initiative du Kazakhstan d'accueillir les 15 et 16 octobre 2008 à Almaty la Conférence internationale consacrée au 30^{ème} Anniversaire de la Déclaration d'Almaty OMS/UNICEF sur le développement des soins de santé primaire et invite les Etat membre à participer activement à cette conférence.

COOPERATION OCI-BID-OMS,

1. **INVITE** le Secrétaire général de l'OCI et la BID à mettre à contribution l'intergroupe technique de travail pour coordonner les actions et les activités de deux institutions.
2. **INVITE** l'OCI, la BID et l'OMS, sur la base de la résolution No. 5/11-S&T (IS) adoptée par la 11^{ème} session de la Conférence islamique au sommet tenue à Dakar, République du Sénégal, les 13 et 14 mars 2008, élaborer un mécanisme de coordination sur la base de leur mémorandum d'accord

bilatéral, en tant que base de réunions régulières pour examiner, coordonner, collaborer et formuler un programme et des projets visant à combattre ces pandémies qui frappent la Oummah.

LE FONDS MONDIAL

1. **SALUE** la liaison établi entre le Secrétariat général de l'OCI et le fonds global pour coordonner leur effort pour combattre le SIDA, la tuberculose et la Malaria dans la Oummah et appelle les Etats membres à apporter leur soutien financier au fonds global.
2. **SE FELICITE** son soutien apporté par le Fonds mondial à 47 pays sur les 57 Etats membres de l'OCI pour combattre ces fléaux du SIDA, de la tuberculose et de la malaria.
3. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** quant à la réapparition de la tuberculose dans plusieurs Etats membres et ses effets sur la santé globale et **exprime** sa préoccupation quant à la propagation du SIDA dans plusieurs régions du monde musulman et son impact négatif sur l'individu et sur la société et souligne la nécessité de garantir un accès universel à la prévention, au traitement et aux soins.
4. **REAFFIRME** sa conviction que l'exclusion, la discrimination et la marginalisation sociale affectent profondément la dignité humaine et les droits des personnes vivant avec le SIDA et affaiblit le principe islamique de solidarité et d'assistance à tous les nécessiteux.
5. **SE DECLARE PROFONDEMENT** préoccupée par la récente crise alimentaire qui pourrait affecter profondément les budgets nationaux de plusieurs pays membres et retarder plus encore l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins.

COOPERATION AVEC LE CENTRE DE CONTROLE DES EPIDEMIES

1. **SE FELICITE** du cadre de coopération pour le partenariat entre les Etats-Unis d'Amérique et l'OCI, dans le domaine de la santé, concernant l'octroi d'assistance en matière d'expertise et de financement dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, conformément aux stratégies définies par le Programme d'action décennal de l'OCI et aux objectifs de développement du millénaire
2. **SE FELICITE** du projet commun **sur l'accès de la mère et de l'enfant aux soins d'urgence** pour le suivi médical des nouveau-nés et la surveillance des malformations congénitales et le programme de formation de sage-femme.
3. **APPRECIE** l'intention de doter les centres de santé primaire et les centres spécialisés d'équipements et de matériels de surveillance et de contrôle informatisés par d'internet.

DEMANDE au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées en vue de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et de soumettre à ce propos un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

RESOLUTION N° 8/35-S&T
SUR
LA COOPERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
DE BALI DES ISSU DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les sessions de la Conférence islamique au Sommet et les autres conférences islamiques, notamment la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet et la 34^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères ;

Rappelant le Programme d'Action décennal de l'OCI qui appelle les Etats membres de l'OCI à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions au niveau des fora internationaux sur l'environnement en vue de prévenir tout effet pervers de ces politiques sur leur développement économique ;

Se référant à l'agenda 21 du Sommet mondial sur le développement durable et la Convention internationale sur la lutte contre la Désertification et la Sécheresse ;

Rappelant la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet qui a exhorté la communauté internationale à traiter des questions relatives à l'écologie qui sont d'une importance vitale pour la survie de l'humanité et a souligné le besoin de la coopération et de l'adoption de mesures efficaces pour protéger l'environnement, mesures essentielles pour le développement durable des Etats membres ;

Se référant à la décision prise dans le cadre du Plan d'Action de Bali adopté par la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique tenue en décembre 2007 à Bali, Indonésie pour lancer un processus global permettant la mise en œuvre totale, effective et soutenue de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique jusqu'à 2012 et au-delà, ce processus devant être mené par un Groupe de Travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme conformément à la convention, qui doit terminer son travail en 2009. La Conférence a également exprimé son espoir que le Groupe de Travail ad-hoc sous l'égide du protocole de Kyoto puisse terminer son travail à temps conformément à son mandat ;

Se référant également à la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet qui a exprimé son optimisme au sujet du fait que le Groupe de Travail ad-hoc devra examiner de manière appropriée, entre autres, des réductions plus significatives des émissions des gaz à effets de serre de la part des pays industrialisés et fera respecter le principe d'une « responsabilité commune et différenciée » et parachèvera son travail en 2009 avant la session de la Conférence des parties, COP15, prévue en 2009 à Copenhague, tenant compte du principe d'une « responsabilité commune et différenciée »;

Rappelant la reconnaissance par la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet de l'importance vitale du transfert de technologie et du financement visant à soutenir les efforts d'adaptation du groupe des pays vulnérables dont les PMA, les

petits Etats insulaires en développement et les pays côtiers situés au niveau de la mer ;

Considérant le rapport no. OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP. du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement au sujet des progrès et réalisations accomplis dans le domaine du renforcement des activités en matière de science et de technologie dans le monde musulman :

PLAN D'ACTION DE BALI SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. **SALUE** les initiatives prises par plusieurs Etats membres pour mettre en œuvre le Plan d'Action de Bali adopté par la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique tenue en décembre 2007 à Bali, Indonésie.
2. **ENCOURAGE** les Etats membres à envisager de travailler ensemble le maximum possible lors des futures négociations sur les problèmes du changement climatique en prenant en compte les besoins spéciaux du groupe des pays les plus vulnérables ;
3. **ESPERE** que les Etats membres joueront un rôle agissant au sein du groupe de travail ad-hoc.

DECLARATION DE TUNIS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE ET EN MEDITERRANEE

1. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à coordonner leurs politiques pour la mise en œuvre du plan d'action de Bali avec la Déclaration et le Plan d'action de Tunis pour la solidarité internationale pour faire face aux changements climatiques en Afrique et dans la Région méditerranéenne, qui définissent les priorités et les besoins spécifiques des pays africains et du sud de la Méditerranée pour relever les défis inhérents aux changements climatiques, afin de soutenir le processus de développement économique et social durable, de lutter contre la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire, et de protéger les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau. Il s'agit là, en effet, de questions prioritaires pour les Etats membres de l'OCI, dont la plupart des économies dépendent largement de l'exploitation de ces ressources vulnérables aux effets du changement climatique.
2. **INVITE EGALEMENT** les Etats membres de l'OCI à prendre en compte toutes les exigences énumérées dans la Déclaration et le Plan d'action de Tunis qui en font un cadre approprié pour l'action collective des Etats membres de l'OCI dans le domaine de la lutte contre les conséquences économiques et sociales des changements climatiques, de manière à contribuer à la mise en œuvre du plan de Bali, d'une part, et à prendre en considération les intérêts et les besoins spécifiques de ces Etats, d'autre part.
3. **INVITE EGALEMENT** les Etats membres de l'OCI à prendre en compte le cadre proposé par la Déclaration et le Plan d'action de Tunis pour la conjugaison des efforts des Etats membres de l'OCI, afin d'inviter les pays avancés, compte tenu de leur responsabilité historique et réelle, à œuvrer en vue de concrétiser les principes de solidarité internationale pour contribuer à la

prévention de l'impact des changements climatiques, par la limitation de l'intervention de l'homme dans l'écosystème mondial, l'octroi de l'aide financière nécessaire, le renforcement des mécanismes de transfert des technologies vers les pays en voie de développement, de manière à réaliser les objectifs du millénaire des Nations Unies. Il convient de reconnaître à cet égard que les mécanismes et les Fonds créés dans le cadre de l'accord international sur les changements climatiques ne sont guère suffisants pour couvrir les besoins avérés des pays en voie de développement et pour mettre en œuvre le programme d'adaptation aux changements climatiques et réduire la pression sur les écosystèmes et les ressources menacées de dégradation et de disparition.

4. **REAFFIRME** que la Déclaration et le Plan d'action de Tunis rejoignent la plupart des intérêts exprimés dans la résolution 5/11 adoptées par le 11^e sommet islamique sur la coopération internationale dans le domaine de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne les besoins légitimes et prioritaires des pays en développement d'assurer un développement économique durable et d'atténuer la pauvreté qui limite leurs capacités d'adaptation ; la pression croissante sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire en Afrique et en Méditerranée ; la capacité limitée des pays africains à s'adapter aux changements climatiques. Il s'agit d'intérêts et de besoins réels au sujet desquels les Etats membres de l'OCI doivent conjuguer leurs efforts, afin qu'ils soient pris en considération lors des négociations sur la mise en œuvre du plan de Bali et afin également de définir les engagements futurs (au-delà de 2012) des pays industrialisés dans le cadre de la convention des Nations Unies sur les changements climatiques.
5. **PROPOSE** d'adopter la Déclaration et le Plan d'action de Tunis comme cadre approprié pour coordonner les efforts et les positions des Etats membres de l'OCI lors des négociations en cours sur les changements climatiques, en particulier celles relatives au processus de mise en œuvre de plan de Bali, en application du Programme d'Action Décennal de l'OCI qui invite les Etats membres à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans les foras mondiaux sur l'environnement pour en éviter les effets pervers sur leur développement économique.
6. **PROPOSE EGALEMENT** d'œuvrer au rapprochement escompté entre les points de vue et les positions des Etats membres de l'OCI sur cette question. Compte tenu des spécificités économiques de certains d'entre eux, il est proposé de prévoir, en outre, les préoccupations suivantes :
 - **Insister** sur le fait que les Etats membres de l'OCI ne peuvent pas prendre des engagements chiffrés en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre, dans le cadre de l'accord des Nations Unies sur les changements climatiques et la convention internationale devant remplacer le protocole de Kyoto, et qui sera adopté en 2009.
 - **Tenir compte** des effets pervers de l'application par les pays industrialisés des dispositions du protocole de Quito relatives à la

réduction des émissions des gaz à effet de serre, sur les pays de l'Organisation dont les économies dépendent des carburants fossiles. Sachant que ces pays industrialisés imposent des taxes aux produits pétroliers et subventionnent en même temps et avec force le charbon, l'énergie atomique et les sources des énergies renouvelables, y compris le biocarburant.

- **Affirmer** le droit des Etats membres de l'OCI exportateurs de pétrole, de profiter des mécanismes financiers prévus par l'accord sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, notamment, le Fonds pour les changements climatiques et le Fonds pour l'adaptation ainsi que l'introduction des technologies de production de l'énergie propre, la capture et le stockage du charbon dans le cadre des projets du mécanisme du développement propre mis en place en vertu du protocole Kyoto.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente recommandation et de soumettre à ce sujet un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 9/35-S&T
SUR
LA COOPERATION INTERNATIONALE
DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant les résolutions adoptées par les conférences au sommet et autres conférences islamiques et en particulier la 11^{ème} session de la Conférence islamique au sommet et la 34^{ème} conférence islamique des ministres des Affaires étrangères ;

Rappelant le programme d'action décennal de l'OCI qui appelle les Etats membres de l'OCI à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans les fora internationaux sur l'environnement afin de prévenir les effets pervers de ces politiques sur leur développement économique ;

Se référant à l'agenda 21, au Sommet mondial sur le développement durable et à la convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse ;

Profondément préoccupée par la dégradation continue de l'environnement mondial et par les tendances de plus en plus négatives en termes de pollution et de dégradation des ressources naturelles ;

Soulignant le droit de tous les êtres humains de jouir d'un environnement sain et non pollué en tant que droit fondamental de la personne;

Soulignant également le droit des Etats de protéger leur environnement contre les activités nuisibles et de renforcer leur coopération à ce niveau ;

Rendant hommage au Gouvernement tunisien pour avoir organisé, à Tunis, du 18 au 20 novembre 2007, sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, le colloque sur « la solidarité internationale pour la mise en place de stratégies de lutte contre les changements climatiques en Afrique et en région méditerranéenne » ;

Tenant compte des décisions du sommet mondial sur le développement durable et des principes de la Déclaration du Millénaire concernant les solutions aux problèmes de l'environnement ;

Considérant :

- Le besoin légitime et prioritaire des pays en développement d'assurer leur développement économique durable et d'atténuer la pauvreté qui limite leurs capacités d'adaptation ;
- La pression croissante sur les ressources naturelles et la sécurité alimentaire en Afrique et en Méditerranée ;

- La capacité limitée des pays africains à s'adapter aux changements climatiques ;

Se référant à l'accord de 1992 sur le changement climatique adopté à New York et au protocole de Kyoto de 1998, adopté au Japon ;

Exprimant son appréciation au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir abrité la 2^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement du 13 au 15 décembre 2006 à Djeddah ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) : sur les progrès et les réalisations visant à renforcer les activités du monde musulman en matière de science et de technologie ;

1. **ENCOURAGE** les Etats membres de l'OCI à continuer à intégrer les considérations environnementales dans leurs politiques de développement et à mobiliser les ressources financières et institutionnelles disponibles et requises pour la mise en œuvre de ces politiques et des programmes nationaux de protection de l'environnement.
2. **SE FELICITE** de la création du bureau exécutif islamique pour l'environnement sous la direction de SAR le Prince Turki Bin Nasser Bin Abdelaziz, dont le Secrétariat général est domicilié au siège de l'ISESCO, et ce dans le but de coordonner les politiques et les stratégies et de suivre les actions, initiatives et résolutions adoptées par la conférence islamique des ministres de l'environnement.
3. **SE FELICITE EGALEMENT** de la décision de la 2^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, réunie à Djeddah du 24 au 26 Zoul Qaddah 1427 H (13-15 décembre 2006) sur la création d'un centre d'information sur l'environnement en Arabie Saoudite, et invite les institutions concernées à coopérer avec ce centre et à lui fournir les informations, données et statistiques nécessaires dans un but d'échange d'expertise et d'expérience dans cet important domaine.
4. **SE FELICITE** de la déclaration de Tunis sur la solidarité internationale et de la convention sur le changement climatique issue de la conférence sur la solidarité internationale, en vue de l'élaboration de stratégies de lutte contre les changements climatiques en Afrique et dans le bassin méditerranéen, réunie à Tunis du 18 au 20 novembre 2007.
5. **MET L'ACCENT** sur l'importance de renforcer la coopération établie de longue date entre certains pays avancés et les pays en développement travaillant en partenariat afin de combattre la pauvreté, de mettre un terme aux désastres humanitaires et économiques dues aux changements climatiques afin que les futures générations puissent vivre dans un environnement propice au développement.

6. **DEMANDE** que les changements climatiques soient combattus et traités comme priorités principale par la communauté internationale, les autorités nationales et la société civile.
7. **APPELLE** les Etats membres et la communauté internationale à mieux prendre en compte les problèmes écologiques des essais nucléaires sur la mer d'Aral et Semipalatinsk et à apporter leur soutien technique, financier et autres à la résolution des problèmes posés par ces catastrophes écologiques.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de signer un mémorandum d'accord entre l'OCI et le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).
9. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre ces recommandations en œuvre et en faire rapport à la prochaine session du CFM.

LES INSTITUTIONS DE L'OCI

RESOLUTION N° 10/35- S&T
SUR LE ROLE ET LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L’OCI
DANS LA PROMOTION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
DANS LES ETATS MEMBRES DE L’OCI

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d’Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Rappelant la résolution no. 3/10-S&T(IS) sur le rôle de la science et de la technologie dans le développement socioéconomique des Etats membres de l’OCI, en particulier la Vision 1441 – une vision pour le monde musulman pour se dévouer de nouveau à la maîtrise de la S&T face aux défis de la nouvelle économie mondialisée – adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue du 16 au 18 octobre 2003 à Kuala Lumpur, Malaisie ;

Rappelant le Programme d'Action décennal de l’OCI pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue les 7 et 8 décembre 2005 à La Mecque ;

Rappelant les recommandations faites par la réunion de coordination des institutions de l’OCI tenue le 5 mars 2006 à Djeddah, Royaume d’Arabie Saoudite;

Prenant note des décisions prises par la 13^{ème} réunion de l’Assemblée générale du COMSTECH tenue du 1^{er} au 3 avril 2008 à Islamabad, Pakistan ;

Notant avec appréciation le rôle actif joué par la Banque islamique de Développement, l’ISESCO, le SESRTCIC et l’Académie islamique des Sciences pour mettre en œuvre les recommandations du Programme d'Action décennal de l’OCI, de la Vision 1441 de l’OCI pour la science et la technologie ainsi que les différentes résolutions de l’OCI visant à renforcer la coopération entre les Etats membres en matière de science, de technologie et d’innovation;

Notant avec satisfaction que la Banque islamique de Développement continue de soutenir et d’élargir ses domaines d’opération et d’activités concernant le financement des projets, l’assistance technique, la coopération technique, l’assistance spéciale, les bourses et les autres domaines de coopération au niveau des Etats membres de l’OCI et des communautés musulmanes ;

Notant avec appréciation la contribution de la Banque islamique de Développement au financement des activités de mise en œuvre du projet de récolte précoce et des mégaprojets ;

Notant avec satisfaction que l’ISESCO continue de soutenir et d’élargir ses domaines d’opération et d’activités concernant le renforcement des capacités technologiques relatives aux besoins en matière d’enseignement scientifique et technologique des Etats membres conformément aux mandats donnés pour relever les défis du 21^{ème} siècle ;

Notant avec appréciation la contribution du Centre de l’ISESCO à la promotion de la recherche scientifique ;

Notant avec satisfaction que le SESRIC continue de soutenir et d'apporter les données et informations dans le domaine de la science et de la technologie, en particulier pour renforcer les capacités technologiques des Etats membres face aux défis du 21^{ème} siècle ;

Notant avec satisfaction que l'AIS poursuit ses activités dans le domaine du renforcement des capacités scientifiques et technologiques des Etats membres face aux défis du 21^{ème} siècle ;

Ayant pris note avec appréciation des rapports sur les activités et opérations des institutions de l'OCI ;

Considérant le rapport no. OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP. sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement concernant le progrès et les réalisations accomplis dans le domaine du renforcement des activités scientifiques et technologiques dans le monde musulman ;

A. LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID).

1. Demande à la Banque islamique de Développement de continuer à soutenir financièrement les projets de récolte précoce et les mégaprojets, les activités relatives à la classification des Universités de l'OCI et la préparation de l'Atlas de l'innovation du monde musulman ;
2. Demande à la Banque islamique de Développement de participer activement aux activités de l'équipe technique chargée de l'élaboration des termes de référence pour le Prix prestigieux de l'OCI et la sélection des centres d'excellence.
3. Demande à la Banque islamique de Développement de lier son programme de bourses au projet de récolte précoce et aux mégaprojets, ainsi qu'à la classification des universités et à l'Atlas de l'innovation du monde islamique.

B. L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'EDUCATION, LES SCIENCES ET LA CULTURE (ISESCO).

1. **EXHORTE** les Etats membres à renforcer leur coopération mutuelle avec l'ISESCO pour mettre en œuvre le Programme d'Action décennal de l'OCI et d'apporter des facilités nécessaires à la mise en œuvre des programmes et activités émanant de la Vision 1441 pour la science et la technologie.
2. **INVITE** l'ISESCO à mobiliser le soutien technologique des pays industrialisés à travers ses liens et accords avec les organes scientifiques internationaux en vue de permettre aux PMA de relever leurs défis actuels.
- 3- **SALUE** les activités mises en œuvre par l'ISESCO dans les domaines de la promotion de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la protection de l'environnement, de la santé des populations, des énergies renouvelables et de la gestion des ressources hydrauliques dans les Etats membres et

demande à l'ISESCO de poursuivre ses efforts pour approfondir la coopération et le partenariat avec les institutions parallèles.

- 4- **PREND NOTE** avec appréciation la stratégie pour la promotion de l'enseignement supérieur dans le monde islamique élaborée et publiée par la Fédération des universités du monde islamique (FUIW).
- 5- **RECOMMANDE** à l'ISESCO d'aider les Etats membres à intensifier leurs efforts pour adopter de nouvelles technologies telles que les nanotechnologies et la mécatronique, l'automatisation et la photonique à travers le renforcement ou la création de centres d'excellence et l'adoption de politiques éducatives appropriées permettant de répondre aux besoins en ressources humaines et d'être au diapason des récents développements.
- 6- Demande à l'ISESCO de participer activement aux activités de l'équipe technique chargée de l'élaboration des termes de référence pour le Prix prestigieux de l'OCI et la sélection des centres d'excellence et d'examiner la possibilité d'apporter un soutien financier aux activités relatives au classement des Universités de l'OCI et à l'élaboration de l'Atlas de l'innovation du monde islamique.

C. LE CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES (SESRTCIC)

1. **DEMANDE** au SESRTCIC de poursuivre la collecte de données et informations pour soutenir le processus de classement des Universités de l'OCI, l'Atlas d'innovation du monde islamique et les indicateurs de la science et de la technologie pour les Etats membres de l'OCI.
2. **DEMANDE** au SESRTCIC de publier régulièrement des données sur les réalisations en science, la technologie et innovation dans les Etats membres de l'OCI.

D. L'ACADEMIE ISLAMIQUE DES SCIENCES (AIS).

1. **DEMANDE** à l'AIS de poursuivre ses activités pour accroître l'interaction entre les scientifiques des Etats membres pour faciliter les échanges de vues sur les principales questions contemporaines affectant le développement du monde islamique.
2. **DEMANDE** à l'AIS de continuer à promouvoir l'action islamique conjointe à travers l'organisation de conférences scientifiques et spécialisées, la publication de revues, livres et bulletins d'information scientifiques.

DEMANDE au Secrétaire général au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente recommandation et de soumettre à ces propos un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

LES UNIVERSITES DE L'OCI

RESOLUTION N° 11/35-S&T
SUR
LE ROLE ET LES ACTIVITES DES UNIVERSITES DE L'OCI DANS LA
PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES ETATS
MEMBRES DE L'OCI

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athani 1429h (18-20 juin 2008) ;

Prenant note du programme d'action décennal de l'OCI pour faire face aux défis auxquels la Oummah islamique se trouve confrontée au 21^{ème} siècle adopté par la 3^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, tenue en décembre 2005 à Makkah al-Moukaramah,

Prenant note de la partie du programme d'action décennal de l'OCI consacré aux domaines de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie qui appelle à une amélioration et une réforme effective des institutions éducatives et des programmes d'enseignement à tous les niveaux et préconise de lier les études postuniversitaires au plan de développement intégral du monde musulman ;

Rappelant en outre le mémorandum d'accord qui a été signé par les quatre universités islamiques de l'OCI à savoir, l'université islamique du Niger (UIN), université islamique d'Ouganda (UIO), l'université islamique de technologie (UIT) Dacca, Bangladesh et l'université islamique internationale de Malaisie (UIIM) au cours de la 3^{ème} Conférence des ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tenue à Koweït-City, Etat du Koweït, du 19 au 21 novembre 2006 comme étant l'une des activités visant à améliorer, à reformer efficacement les universités dans les pays de l'OCI,

Appréciant la généreuse contribution du Royaume d'Arabie Saoudite, des Emirats arabes Unis, de l'Etat du Koweït, du Fonds de solidarité islamique, de la Banque islamique du développement, de l'Organisation islamique internationale de bienfaisance, de l'Association mondiale de l'appel islamique, de l'Organisation islamique pour l'Education, la science et la culture (ISESCO), de la Fondation Iqra de bienfaisance, de la Fondation Cheikh Zayed pour les œuvres humanitaires et caritatives, du Forum mondial, de la jeunesse islamique, de Beit Zakat du Koweït et de tous ceux qui ont contribué en faveur des universités islamiques,

Ayant pris note avec appréciation des rapports sur les activités et opérations des institutions de l'OCI,

Considérant le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement, (OIC/35-CFM/2008/ST/SG-REP) sur les progrès et réalisations faits pour renforcer les activités en matière de science et technologie du monde musulman,

A) L'UNIVERSITE ISLAMIQUE DE TECHNOLOGIE (UIT), DHAKA

1. **EXHORTE** l'Université à œuvrer en collaboration et en coopération avec les trois autres universités de l'OCI à l'application intégrale du mémorandum d'accord destiné à mieux promouvoir et réformer la qualité de leur enseignement.
2. **EXHORTE** l'université à redoubler d'efforts en proposant des cours de formation dans les domaines des technologies émergentes et de pointe afin de préparer la jeunesse de la Oummah à faire face aux défis de la mondialisation et de la réduction de la fracture numérique qui interpellent les Etats membres.
3. **SALUE** la décision de la BID d'accorder des bourses aux étudiants des minorités musulmanes pour étudier à l'université islamique de technologie.
4. **DEMANDE** aux Etats membres de recourir aux services de l'UIT en faisant inscrire leurs étudiants aux cours réguliers sur le cycle long et en envoyant un nombre accru de personnels en poste pour participer à des stages spécialisées et de courte durée, à des séminaires, ateliers etc.. en vue de mettre à niveau et de parfaire leurs connaissances et leurs qualifications.
5. **DEMANDE** aux Etats membres, qui ne l'auraient pas encore fait, de s'acquitter de leurs contributions statutaires et de leurs arriérés de contributions au budget de l'UIT.
6. **APPELLE** les Etats membres les plus riches à faire des contributions volontaires, en plus de leurs contributions obligatoires, pour aider l'UIT à approfondir et à élargir ses activités.
7. **EXPRIME** sa profonde gratitude à S.E. Dr. Fakhruddin Ahmed, l'honorable Conseiller principal du gouvernement intérimaire de la République Populaire de Bangladesh pour avoir bien voulu assister à la 21^{ème} cérémonie de remise des diplômes de l'UIT en tant qu'invité d'honneur et prend note du soutien moral et matériel permanent du Bangladesh qui a permis à l'université d'aider à développer les ressources humaines des Etats membres.
8. **REMERCIE** le Professeur Dr. Fazle Elahi pour avoir bien accompli sa mission en tant que Recteur de l'UIT et félicite Prof. Dr. Imtiyaz Hossain pour sa nomination au poste de Recteur de l'université.
9. **APPRECIE** le rôle de l'UIT dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie et de l'enseignement technique.
10. **DEMANDE** à l'Université de préparer une stratégie et un plan d'action pour mettre en œuvre la décision concernant le classement des Universités de l'OCI.

B- UNIVERSITE ISLAMIQUE DU NIGER

1. **APPELLE** les Etats membres, la Banque islamique de développement et les organisations islamiques philanthropes à apporter leur soutien financier et matériel à cette importante institution islamique pour la création des facultés multidisciplinaires avec des nouvelles infrastructures et les **exhorte** à accorder suffisamment des bourses pour les étudiants nécessiteux.
2. **APPELLE** les universités des Etats membres à établir des relations variées avec l'université islamique du Niger.
3. **APPELLE** les Etats membres, les organisations islamiques et les personnes physiques à contribuer au waqf de l'université dont les statuts ont été approuvés par la 26^{ème} CIMAE tenue au Burkina Faso, exhorte les donateurs à redoubler d'efforts pour réaliser cet objectif et donne mandat au Secrétaire général et au Conseil de gestion de l'université pour travailler dans ce sens aux fins de garantir un financement suffisant pour le waqf de l'université.
4. **EXPRIME** son appréciation et sa gratitude à Son Altesse Cheikh Sultan Bin Muhammad al-Qasimi, membre du Conseil suprême et gouverneur de Sharjah pour la donation d'un terrain dans la ville de Sharjah pour servir de waqf à l'université, et pour sa contribution de 5 millions de dirhams pour la construction d'un immeuble dont les ressources seront affectées à l'université.
5. **REND HOMMAGE** au Fonds de solidarité islamique pour son soutien permanent constituant à financer l'essentiel du budget de l'université et **invite** les Etats membres, la BID et les institutions islamiques de bienfaisance à apporter d'urgence une assistance financière et matérielle en faveur du budget de fonctionnement de l'université.
6. **EXPRIME** sa gratitude au gouvernement du Niger pour la parcelle de terrain attribuée au waqf de l'université dans la capitale Niamey.
7. **APPELLE** les Etats membres, la Banque islamique de développement, les organisations islamiques de bienfaisance et les particuliers à aider l'université à créer des facultés de sciences appliquées en médecine, ingénierie, agriculture, science sociale, économie et informatique et technologies de l'information.
8. **EXHORTE** la BID à diligenter la mise en œuvre du projet de création des facultés multidisciplinaires et des infrastructures proposées.
9. **DEMANDE** à l'ISESCO de poursuivre son soutien à l'université.
10. **SALUE** la proposition de la société Iqra de transformer l'institut Iqra pour la formation technique et professionnelle en faculté au sein de l'université islamique du Niger et **invite** à diligenter la mise en œuvre ladite proposition.
11. **REND HOMMAGE** à la République Arabe d'Egypte pour les bourses accordées à l'université dans le cadre de l'initiative du Président Mohammad

Hosni Moubarak pour une formation de haut niveau des futurs dirigeants africains.

12. **DEMANDE** au Royaume du Maroc de bien vouloir répondre à la demande de l'OCI en payant le salaire du Président de l'Université.
13. **DEMANDE** à l'université de préparer une stratégie et un plan d'action pour la mise en œuvre de la décision du classement des universités de l'OCI.

C- UNIVERSITE ISLAMIQUE D'UGANDA

1. **APPRECIÉ** la nette amélioration de la situation de l'université et remercie le Secrétariat général, le Fonds de solidarité islamique, la Banque islamique de développement, la fondation Cheikh Zayed pour la bienfaisance et l'action humanitaire et toutes les autres organisations pour leur assistance permanente et leur soutien à l'université et les invite à continuer de la soutenir.
2. **APPRECIÉ EGALEMENT** le Fonds de solidarité islamique pour avoir acheté des locaux pour les campus des étudiantes de l'université islamique d'Ouganda (UIO) et **EXHORTE** les autres institutions, organisations et personnes physiques à apporter davantage de contributions financières pour la construction d'une mosquée, d'une enceinte, des logements du personnel, des logements supplémentaires d'étudiants, des livres et autres services pour les nouveaux campus des étudiantes.
3. **APPRECIÉ EGALEMENT** le geste de S.E. le Président de l'Ouganda pour avoir fait donation d'un terrain de 4 hectares situé dans la capitale Kampala pour la construction d'un waqf en faveur de l'université.
4. **REMERCIÉ EGALEMENT** la BID pour avoir alloué à l'université la somme de 100.000 US \$ pour l'étude de faisabilité du waqf de l'université à construire sur les 4 hectares de terrain offert par S.E. le Président d'Ouganda.
5. **DEMANDE** à la BID et aux autres institutions de contribuer financièrement à la construction du projet du waqf multifonctionnel une fois l'étude de faisabilité terminée.
6. **LANCE** un appel aux Etats membres et institutions de l'OCI pour un soutien financier et matériel accru à l'université afin de lui permettre d'accomplir plus efficacement sa mission.
7. **LANCE** un appel aux Etats membres et institutions de l'OCI pour qu'ils accordent des bourses d'étude aux étudiants nécessiteux de l'université qui ont besoin de soutien financier.
8. **DEMANDE** à l'UIO de créer un fonds pour aider les étudiants musulmans nécessiteux appartenant aux minorités musulmanes d'Afrique de l'Est et de Sud à poursuivre leurs études supérieures à l'UIO et **invite** tous les Etats membres de l'OCI, les donateurs et les institutions concernées de l'OCI à

apporter au moins une contribution de 300.000 US \$ par an en faveur de fonds.

9. **DEMANDE** à l'UIO de diligenter la création des facultés de médecine, d'ingénieries et de l'agronomie et **appelle** la BID à aider l'université à cet effet.
10. **DEMANDE** à l'université de préparer une stratégie et un plan d'action pour la mise en œuvre de la décision du classement des universités de l'OCI.

D- UNIVERSITE ISLAMIQUE INTERNATIONALE DE MALAISIE (UIIM)

1. **APPRECIÉ** les réalisations académiques et scientifiques de l'Université islamique internationale de Malaisie,
2. **APPELLE** l'Université islamique internationale de Malaisie à aider les autres Universités affiliées à améliorer et à reformer leur programme d'enseignement et à préparer une stratégie et un plan d'action pour la mise en œuvre de la décision de classement des universités de l'OCI ;

DEMANDE au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

**LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)**

RESOLUTION N° 12/35-S&T
SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU COMSTECH

La Trente cinquième Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala, République d'Ouganda, du 14 au 16 Joumad Al-Thani 1429H (18-20 juin 2008).

RAPPELANT la résolution N° 8/34-S&T adoptée par la 34^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue à Islamabad en 2007, et rappelant également la résolution 11/14-AF de la 14^{ème} Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue à Dhaka sur la nécessité de s'abstenir de nouveaux organes, ainsi que la résolution N° 18/6 AF adoptée par la 18^{ème} session de la Conférence islamique des Administrations des Affaires étrangères tenue à Riyad du 13 au 16 mars 1989 (6 au 9 Chaâbane 1409H) ;

DEMANDE au Secrétaire général de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.